

Procès-Verbal

Du Conseil Municipal du 8 septembre 2023

L'an deux mil vingt-trois, le huit du mois de Septembre, le Conseil Municipal de la commune de Varennes-Changy s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de son Maire, Evelyne COUTEAU.

Convocations adressées individuellement par voie dématérialisée à chaque conseiller municipal le 4 septembre 2023.

Affichage en mairie : le 4 septembre 2023.

Présents : Mme Evelyne COUTEAU, M. Joël DAVID 1^{er} Adjoint, Mme Patricia MATZ 2^{ème} Adjointe, Mme Laurence CABRERA 4^{ème} Adjointe, Mme Anne HERBRETEAU, M. Mehdi GIÉ, Mme Sandrine VAYSSE, M. Walter WHITE, Mme Patricia REAL, M. Jean-Marie CHARENTON, Mme Josseline TURBEAUX, M. Marc BOUWYN.

Absents excusés : M. Thierry CRESCENCE 3^{ème} Adjoint (donne pouvoir à Walter WHITE), M. Michel GENDRAUD (donne pouvoir à Joël DAVID), M. Luc ROUSSEAU (donne pouvoir à Mme. Anne HERBRETEAU),

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de présents : 12

Nombre de votants : 15

Secrétaire de séance : Sandrine VAYSSE

Le quorum est constaté.

La séance est enregistrée

I. APPROBATION DU PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 JUIN 2023

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le PV du 9 juin 2023.

II. COMMUNICATION DES DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DES DÉLÉGATIONS QUI LUI ONT ÉTÉ CONSENTIES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

2023		DEPENSES EAU/ASSAIN		COMPTE
	PRIX	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	
B20N*79	1 530,20 €	Eurl Kevin BOUTRON - Travaux station d'épuration combiné de douche de sécurité...		6156
B20N*80	7 176,00 €	Soc - Remplacement SOFREL		6156
B20N*81	1 564,80 €	Soc - Fourniture et remplacement clapets		
B25N*101	7 560,00 €		DIEHL Metering - Changements compteurs	2156
B25N*103	8 358,00 €	Stockmeier France - Chlorure Ferrique station d'épuration		
B27N*109	5 812,80 €		Cabinet d'études marc merlin	203
B28N*110	21 900,00 €		DIEHL Metering - Compteurs d'eau	2156
B28N*111	3 054,00 €	TP Vauvelle - Intervention fuite AEP Champlouis		61523
B34N*126	6 120,00 €		TP Vauvelle - Intervention poteau incendie rue des Fougères	2315
B34N*127	1 992,00 €		TP Vauvelle - Intervention poteau incendie rue de la Cour Marigny	2315
B40N*157	4 392,20 €		CC Canaux et Foret - Refacturation lot 2 assainissement	203

2023		DEPENSES COMMUNE		COMPTE
	PRIX	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	
B56N°344	8 372,40 €		KNK marquage - Marquage bande de stationnement, stop...	2312
B56N°345	30 508,34 €		Sarl 3D Construction - Gros œuvre extension restaurant scolaire	2313
B56N°346	9 600,00 €		Sarl Caillat TP - Branchement EU et AEP restaurant scolaire	2313
B57N°368	1 888,80 €	Bodet Campanaire - Centrale de commande des cloches Eglise		615221
B59N°376	2 028,00 €		EquipeEducation - Lit superposé dortoir école	2184
B59N°384	808,50 €	Le Comptoir - Porte-fenêtre, contreplaqué Logement 12 rue de Lorris		615228
B62N°391	3 016,78 €		Sas Dardonville - Défibrillateur	2188
B67N°441	7 540,80 €		Challenger - Abri bus	2151
B69N°474	7 849,49 €	Sarl Leroy Seb Deco- Remise en état logement 12 rue de Lorris		6068
B69N°478	1 528,37 €	VPH Entreprises- Maintenance chauffe-eau et chaudière Maison médi		615228
B71N°487	36 931,79 €		Sarl 3D Construction - Gros œuvre extension restaurant scolaire	2313
B71N°488	21 430,84 €		Sarl 3D Construction - Gros œuvre extension restaurant scolaire	2313
B79N°540	7 135,43 €		Mme MULLER - Honoraires prestations achevées extension RS	2313
B79N°549	1 219,47 €	Serres de la Denisière - Fleurissement commune		615231
B84N°572	279,99 €		Conforama - Réfrigérateur mairie	2184
B86N°589	1 708,80 €		Coquard Prochasson - Lino pour protéger sol ESCALE	21318
B87N°606	26 259,17 €		Sarl 3D Construction - Gros œuvre extension restaurant scolaire	2313
B87N°607	36 898,04 €		Sarl Claude Bordillon- Etanchéité extension restaurant scolaire	2313
B87N°608	14 393,44 €		Sarl Isolux - Plâtrerie extension restaurant scolaire	2313
B87N°609	1 984,67 €		Sarl Perret	2313
B87N°610	822,18 €	NTA Services - Nettoyage stèle soldats inconnus		615228
B87N°611	3 336,13 €	Sasu Cordier - Réparation tracteur Cergos 330		61551

2023	ECOLE	PRIX	COMPTE
B69N°481	Passeurs de Loire- Sortie scolaire CM1 CM2	500,00 €	6232
B69N°482	Passeurs de Loire- Sortie scolaire CE2	260,00 €	6232
B74N°513	Chateauneuf-sur-Loire - Sortie scolaire Musée de la Marine	142,00 €	6232
B79N°550	Codiasse Voyage - Transport sortie à Chateauneuf/Loire	828,00 €	6232

M. CHARENTON demande l'emplacement des abris bus et souhaiterait mettre un abribus à l'arrêt Mairie « départ ». Mme le MAIRE répond que le trottoir n'est pas suffisamment grand ce ne serait possible qu'en achetant un bout de terrain à un riverain. L'abribus est en face.

III. DÉLIBÉRATIONS

DELIB 20230901 – FRAIS DE SCOLARITE VIMORY

Madame le Maire rappelle que deux dérogations scolaires ont été demandées par une famille domiciliée à Varennes Changy pour une scolarité de leurs jumeaux à Vimory dans le cadre du regroupement des fratries sur demande de la famille et demande expresse de l'inspectrice d'Académie après négociation auprès de la commune de Vimory.

La participation de la commune de Varennes Changy auprès de la commune de Vimory est de 1 000€ par enfant et par an, pour le cycle des 3 ans de maternelle.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- ☞ **D'ACCEPTER** le versement de 1 000€ par enfant et par an, à la commune de Vimory, pour l'accueil de 2 enfants de Varennes Changy, pour le cycle des 3 ans de maternelle soit les années scolaires 2022-2023, 2023-2024 et 2024-2025.

Mme HERBRETEAU demande la confirmation de la durée de la dérogation. Mme le Maire répond que la durée concerne uniquement le cycle de 3 ans d'école maternelle et cette demande ne pouvait être refusée au regard des critères familiaux présentés dans ce dossier.

DELIB 20230902 – RÉPARTITION DES FRAIS DE SCOLARITÉ DES ENFANTS DE L'ÉCOLE MATERNELLE ET PRIMAIRE

Mme le Maire informe le conseil municipal des divers comptes et montants inclus dans le calcul des frais de scolarité pour l'année scolaire 2022-2023.

Le budget total des frais de fonctionnement s'élève à 130 246 ,37€.

Les frais de scolarité sont répartis de la façon suivante :

Ecole Primaire : 761,67€ par enfant.

Ecole Maternelle : 1 625,85€ par enfant.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité

☞ **VALIDE** les montants suivants :

Ecole Primaire : 761,67€ par enfant.

Ecole Maternelle : 1 625,85€ par enfant.

☞ Ces montants seront facturés aux communes de Langesse et du Moulinet.

Mme HERBRETEAU demande le motif de la variation des tarifs. Mme le Maire répond que ces tarifs concernent l'année 2022-2023 et sont calculés sur les charges réglées durant cette période. Il y a des différences dans les prestations facturées d'une année sur l'autre dues aux paiements de certaines de fin d'année.

DELIB 20230903 - RÉVISION DES TARIFS COMMUNAUX

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de réviser les tarifs communaux selon le barème suivant

<u>Cimetière</u>	Tarif
Concession trentenaire	250 €
Concession cinquantenaire	350 €
Location caverne (10,30 et 50 ans)	61 € par an

<u>Restaurant scolaire</u>	Tarif
Ticket enfant mangeant au restaurant scolaire	3,50€
Ticket adulte restaurant scolaire	6,00 €
Ticket enfant présentant des allergies justifiées dans un PAI validé, présent au restaurant scolaire avec son repas	1 ,80 €
<u>Garderie périscolaire</u>	Tarif
Ticket garderie périscolaire par période : 1 ticket pour le matin – 1 ticket pour le soir	3,25 €

<u>Divers commune</u>	Tarif 2021
Location de plateau-tréteaux (2 tréteaux + 1 plateau) + 6 chaises ou 2 bancs	Le lot 10 €

Chaises supplémentaires	1 €
Emplacement camion (occasionnel)	30 €
Emplacement camion (régulier)	150€
Carte de déchetterie (30 dépôts)	12€

<u>Salle Culturelle</u>	Varennnes (Accès cuisine compris)	Hors varennnes (Accès cuisine compris)
Particuliers	420 € le week-end (Du vendredi soir au lundi matin) 280€ pour le dimanche seul	765€ le week-end (Du vendredi soir au lundi matin) 510€ pour le dimanche seul
Associations	2 locations annuelles gratuites Les suivantes : 140 €	420 € le week-end 280 € la journée
Professionnels	420€ le week-end 280 € en semaine ou le dimanche seul	420 € le week-end 280€ la journée ou le dimanche seul
Vaisselle	80 €	100 €
Caution	600 €	1 000 €
Forfait ménage	150 €	150 €
Forfait vaisselle sale	150 €	150 €

<u>Maison des associations :</u>	½ journée	Journée
Professionnels	50 €	80 €

Nota : Tarif dérogatoire pour l'ADAPA et la Communauté de Commune

Photocopie en Mairie

Photocopie A4	0,25€
Photocopie A4 recto-verso	0,40€
Photocopie A3	0,50€
Photocopie A3 recto-verso	0,80€
Envoi d'un mail	1,50€ la page et 0,75€ la 2 ^{me}

Capture et frais de garde de chien errant : 40,00€

- **Le conseil municipal, après en avoir délibéré à 12 voix « Pour », 1 « Abstention » : Sandrine VAYSSE, 2 voix « Contre » Anne HERBRETEAU + Pouvoir :**
- ☞ **Valide** le maintien des tarifs communaux à l'exception du ticket repas selon le tableau ci-dessus.
 - ☞ **Révisé** le montant des tickets « restaurant scolaire » selon le tableau ci-dessus
 - ☞ **Ajoute** la possibilité pour des enfants présentant des allergies justifiées dans un PAI validé, de manger à la cantine en apportant leur repas

Mme HERBRETEAU relève que ¼ d'heure de garderie ou 1h c'est le même tarif. Mme HERBRETEAU trouve que le tarif de la cantine est déjà trop cher et demande s'il serait possible d'appliquer un tarif par quotient familial. Mme le Maire répond qu'un tarif par quotient familial implique une convention avec la CAF et nécessiterait l'engagement d'une personne supplémentaire pour la gestion des dossiers.

DELIB 20230904 - REVISION DES LOYERS DES LOGEMENTS COMMUNAUX

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de réviser les loyers communaux au 1^{er} juillet selon le barème suivant

LOYER A PERCEVOIR PAR LA COMMUNE	2023 Echéance Mensuelle	2022 Echéance Mensuelle
2 rue d'Ouzouer -	330,00	330,00
4 rue d'Ouzouer (étage)	400,00	400,00
4 bis rue d'Ouzouer	280,00	280,00
Jardin du 4 bis rue d'ouzouer	29,00	29,00
Maison 12 rue de Lorris (rdc)	600,00	600,00
29 rue de Nogent	450,00	450,00
Professionnels de santé		
SCM Varennes infirmières - 2 rue du Porteau	339,00	339,00
Dr ASCOFARE	344,00	344,00
Dr SALEH - Ophtalmologiste	556,00	556,00
Kiné - 4 rue d'Ouzouer (bas)	342,00	342,00
Professionnels		
LA POSTE CSP2C mise à dispo local communal	90 trimestriel	90 trimestriel
Camion Pizza	150 - 1 fois/an	150 - 1 fois/an
SYSTÈME T Le Bistrot Mobile	150 - 1 fois/an	150 - 1 fois/an

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité se prononce favorablement pour le maintien des tarifs selon le tableau ci-dessus.

DÉLIB 20230905 – TRANSFERT DE COMPÉTENCE « INFRASTRUCTURE DE RECHARGE DE VÉHICULES ÉLECTRIQUES (IRVE) » AU DÉPARTEMENT DU LOIRET

Transfert de la compétence « Infrastructures de Recharge de Véhicules Électriques (IRVE) » au Département du Loiret en sa qualité d'Autorité Organisatrice de la Distribution d'Électricité

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.1321-1, L.1321-2, L.2224-31 et L.2224-37 permettant le transfert de la compétence de création, entretien et exploitation d'infrastructures de charge nécessaires pour l'usage de véhicules électriques ou hybrides rechargeables, de la commune à l'autorité organisatrice de la distribution d'électricité, sous réserve d'une offre inexistante, insuffisante ou inadéquate sur son territoire,

Vu le code de l'énergie, notamment ses articles L.353-5 et R.353-5-1 à D.353-6-1,

Vu la délibération en date du 8 septembre 2023 par laquelle le conseil municipal a constaté la qualité d'autorité concédante du Département du Loiret en matière d'organisation de la distribution d'électricité sur le territoire de la commune,

Considérant que l'offre concernant les infrastructures de charge des véhicules électriques est inexistante, sur le territoire de la commune,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité

- ☞ **APPROUVE** le transfert, au Département du Loiret, de la compétence « infrastructures de recharge de véhicules électriques » pour la création, l'entretien, et l'exploitation des infrastructures de charge nécessaires à l'usage des véhicules électriques ou hybrides rechargeables, dont l'achat d'électricité nécessaire à l'alimentation de ces infrastructures de charge ;
- ☞ **DIT** que la Commune de Varennes Changy ne possède aucuns biens meubles ou immeubles affectés à la compétence transférée ;
- ☞ **AUTORISE** Madame le Maire à signer tous les actes nécessaires au transfert de la compétence « infrastructures de charge de véhicules électriques ».

Ce transfert de compétence sera effectif à compter de l'adoption d'une délibération concordante par le Conseil départemental du Loiret.

Mme. CABRERA demande qui choisira l'emplacement. Mme le Maire répond ce sera la Commune.

Mme HERBRETEAU demande le coût d'une borne : environ 8 000 à 10 000€

M. CHARENTON signale avoir entendu déjà des demandes de gens de passage dans la commune.

M. BOUWYN signale que depuis que la borne est payante dans la commune de La Commodité, personne ne se branche.

DÉCISION MODIFICATIVE N°2 AU BUDGET DE L'EAU

La poursuite du travail de mise à jour des amortissements entre la commune et la Trésorerie ainsi que le suivi du budget demande un réajustement de certains chapitres.

**Mme le Maire prévoit une commission des finances pour en débattre.
La délibération est ajournée.**

IV. INFORMATIONS

1. AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE À VARENNES CHANGY

Il sera procédé à une enquête publique en vue de l'aliénation partielle du chemin rural de la Clorenne, du lundi 25 septembre 2023 à 9h00 au lundi 9 octobre à 17h30.

Le commissaire enquêteur recevra en personne les observations du public en Mairie le lundi 9 octobre de 15h30 à 17h30.

L'arrêté est affiché en Mairie.

2. FICHE D'ALERTE

La gendarmerie Nationale a transmis une fiche d'alerte dans le cadre de la prévention et de la protection numérique appelant à la prudence face au démarchage de faux partenaires commerciaux.

3. RÉPONSE DU DÉPARTEMENT CONCERNANT LA CONVENTION ENFOUISSEMENT DES RÉSEAUX

Le département répond au questionnaire du Conseil concernant la fibre :

- ✓ la charge financière en cas de modification du déploiement de la fibre incombe au délégataire, à savoir Loiret Fibre.
 - ✓ Le raccordement à la fibre pour les nouvelles constructions :
 - Pour les lotissements ou immeubles : prise en charge par l'aménageur
 - Pour les logements individuels : prise en charge par les opérateurs comme l'existant ;
 - ✓ Câbles coupés pris en charge par Loiret Fibre.
4. DOSSIER COMMUNE+ / DELANOE
Le Cabinet CJ Avocat a terminé sa mission et procède à l'archivage du dossier Commune de Varennes Changy / DELANOE
5. RÉUNION PUBLIQUE SUR LES DISPOSITIONS PROPOSÉES PAR EDF - NUCLÉAIRE
Le 12 JUIN 2023 à DAMPIERRE EN BURLY s'est tenue une réunion publique concernant l'enquête publique sur les dispositions proposées par EDF lors du 4^{me} réexamen périodique, au-delà de la 35^{me} année de fonctionnement des réacteurs électronucléaires N°1 et N°2 du Centre Nucléaire de production d'électricité (CNPE) de DAMPIERRE EN BURLY.
6. Compte rendu de la commission TRAVAUX du 2 juin 2023
- ✓ Remise en état de la pergola à l'escal
 - ✓ Antenne relais téléphonique Bouygues/SFR à l'arrière de la salle escal
 - ✓ Abribus route de Montargis sera placé chemin des Pilattes
 - ✓ Pour la réfection de la toiture de l'église, consultation de plusieurs entreprises qualifiées
 - ✓ Installation provisoire de deux potelets de chaque côté de la porte du garage du buraliste, rue du moulinet
 - ✓ Le dossier de pompes à essence rue de Nogent sera revu ultérieurement
 - ✓ Anticipation de nouveaux branchements EU et AEP avant la réfection de la rue de St HILAIRE
 - ✓ Réflexion en cours pour l'acheminement à pied propre et la VRD dans la cour du restaurant scolaire
 - ✓ La commission propose que le fontainier soit aidé de son collègue et si besoin d'un employé qualifié en plomberie pour la pose des compteurs d'eau.

V. ÉVÈNEMENTS A VARENNES CHANGY

10 septembre 2023 : Cérémonie Commémorative du 79^{me} anniversaire des Combats du Maquis de Lorris du 14 août 1944 au Carrefour de la Résistance à partir de 15h30

22 septembre 2023 : Visite du Site d'ARRABLOY

VI. EXPRESSION DES CONSEILLERS

Mme le Maire informe le Conseil Municipal du bon déroulement de la rentrée des classes. Il y a 3 rotations pour conduire les enfants à la salle Escal pour la restauration. C'est un bus de 63 places qui sert pour conduire les enfants (55 enfants pour la maternelle prenant le repas de midi).

Mme TURBEAUX demande où en est la dératisation dans sa rue et informe qu'un sachet de poison déposé par M. TURBEAUX a été emporté.

Réponse : Il n'a été constaté aucune trace de rats dans la canalisation de la commune dans cette rue.

Mme TURBEAUX demande que l'entretien du Cimetière soit réalisé car elle a constaté que les herbes étaient hautes.

Réponse : L'entretien a été réalisé cet été.

Mme TURBEAUX signale que la commune a perdu de l'argent en l'absence de locataire au 4 bis rue d'Ouzouer durant une année.

Réponse : C'est un appartement aménagé pour une profession médicale ce qui complique pour trouver un locataire. Un kinésithérapeute s'y est installé et vient se rajouter aux autres praticiens déjà trouvés. Un remerciement serait le bienvenu plutôt que cette critique

M. CHARENTON s'étonne de ne pas avoir entendu le nom de Varennes Changy dans l'attribution des subventions lors du Conseil Communautaire.

Réponse : La décision pour l'attribution d'une DETR relève de la Sous- Préfecture le dossier du restaurant scolaire a été présenté par 2 fois. Bien que le dossier soit réputé complet, la demande a été récemment refusée.

Mme REAL transmet les remerciements de l'Association JUST DANCE pour l'attribution de la subvention.

M. DAVID informe le Conseil de la fin des travaux visant à la construction du City Parc. Il précise que le City Parc n'est pas opérationnel pour les 3 semaines à venir afin de laisser le séchage se faire.

M. DAVID remercie M. LE BARS d'avoir réalisé à titre gratuit les branchements lors du déménagement des appareils électriques pour la restauration à la salle Escal

Mme COUTEAU remercie Mme REAL pour la réalisation des décorations de la Mairie lors des différentes périodes de l'année ou événements à marquer.

La séance est levée à : 10H20